



PROTECVIE FORMATION

Organisme de formations et de conseils en prévention des risques professionnels en entreprise.

PROTECVIE ***Formation***

ORGANISME
DE
FORMATION

Prévention des risques professionnels
en entreprise.



Liste des formations :

- 1. Sauveteur Secouriste du Travail: Formation initiale (SST) 12 Heures. (pages 3 et 4)
- 2. Formation Continue: Maintenir et Actualiser ses Compétences de SST.7 H. (pages 5 et 6)
- 3. Initiation aux Gestes de Premiers Secours (IGPS) 10 Heures. (page 7)
- 4. Gestes de premiers secours adaptés à l'enfant 6h. (page 8)
- 5. Formation défibrillation (DEA, DAE) 3heures (page 9)
- 6. Formation Initiation aux Gestes et postures 4h. (page 10)
- 7. TMS, Troubles-musculo-squelettiques 4h. (page 11)
- 8. Sensibilisation du travail sur écran. (page 12)
- 9. Prévention des Risques Liés à l'Activité Physique 2S (Sanitaire et Sociale). (pages 13 et 14)
- 10. Prévention des Risques Liés à l'Activité Physique IBC Industrie bâtiments et Commerces. (page 14)
- 11. Initiation à la PRAP (7 Heures). (page 15)
- 12. Prévention des chutes chez les personnes âgées. 1 jour. (page 16 et 17)
- 13. Aides à la mobilité des personnes âgées 1 jour. (page (page 18)
- 14. Acteur Prévention Secours Intervenant à Domicile (APS-ASD) 2 Jours+1 Jour. (page 1)
- 15. Équipier de Première Intervention, (EPI) (2 heures.) (page 20)
- 16. Préparation à l'évacuation de entreprise. (1heure) (page 21)
- 17. Exercice évacuation réel de l'établissement. (page 22)
- 18. Équipier de Seconde Intervention (ESI) 1 jour. (page 23)
- 19. Sensibilisation A la Prévention Des Risques Routiers SPRR, 1Jour (page 24 et 25)
- 20. Formation Initiale Habilitation électrique HOB0-HOVBO-non électricien. (page 26 et 27)
- 21. Formation recyclage habilitation électrique HOB0-HOVBO-non électricien. (page 28 et 29)
- 22. Formation Habilitation électrique BS-BE chargé de consigne (responsable). (page 30)
- 23. Formation recyclage Habilitation électrique BS-BE chargé de consigne. (page 31 et 33)
- 24. Formation Gestion de stress. (page 34)
- 25. Formation produits ou Matières dangereuses. (page 35)
- 26. Prévention des risques du travail en hauteur. (page 36)
- 27. Formation Équipement de protection individuelle. (page 37)

Renseignement et/ou devis, sur simple demande

N'hésitez pas à consulter notre site Internet: www.protecvie.net



Sauveteur Secouriste du Travail

Formation initiale

Objectifs :

- Le sauveteur secouriste du travail doit être capable d'intervenir efficacement, face à une situation d'accident du travail, en portant secours à la ou les victime(s).
- Il doit être capable également d'intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels. Ceci dans le respect de l'organisation, et des procédures spécifiques de l'entreprise.

Durée : 2 jours soit 14h

Nombre de participants : 4 à 10 personne maximum.

Personnes concernés : Tout le personnel volontaire.

Pré-requis : aucun

Programme de la formation

- Le Sauveteur Secouriste du Travail
- Les risques liés à l'activité
- Le rôle du secouriste
- Rechercher les risques persistants pour Protéger
- Reconnaître un danger
- Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime de la zone dangereuse.
- Protection des populations en cas d'alerte : la sirène

DE PROTEGER à PREVENIR

- La mise en application de cette démarche est continue tout au long de la formation
- et plus particulièrement dans l'exploitation des situations d'accident simulé.
- Définir les actions de prévention ou de protection à réaliser permettant la suppression éventuelle du danger identifié.

EXAMINER LA VICTIME ET FAIRE ALERTER (ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise)

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable d'examiner la(les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.

De FAIRE ALERTER à INFORMER

- Cette séquence met en évidence la similitude des compétences attendues de la part des SST, aussi bien en matière d'alerte des secours qu'en matière de transmission de l'information dans l'entreprise.

SECOURIR

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de mettre en œuvre l'action secourir quand :

- La victime saigne abondamment.
- La victime s'étouffe
- La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
- La victime se plaint de brûlures.
- La victime se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements.
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas, elle respire
- La victime ne répond pas, elle ne respire pas (mise en œuvre du défibrillateur).



SITUATIONS INHERENTES AUX RISQUES SPECIFIQUES

- On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base.

Intervenant(s) : Sapeur Pompier en activité et moniteur SST validé par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRSS)

Attribution finale : Carte de Sauveteur Secourisme du Travail délivrée sous convention de l'INRS

Maintien des connaissances : Le premier recyclage doit avoir lieu dans les 24 mois qui suivent la formation initiale. A l'issue du premier recyclage, la périodicité est fixée à 24 mois.

Article R4224-15

Créé par Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V)

Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;

2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux. Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers.



Secouriste du Travail – Formation Continue

(MAC) Maintien et Actualisation des Compétences

Programme de la formation :

Les sessions de maintien et d'actualisation des compétences ont pour objectif de maintenir le SST en capacité d'intervenir efficacement dans une situation d'accident.

La périodicité des sessions de maintien et d'actualisation des compétences est fixée à 24 mois. Toutefois, il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place une formation continue plus fréquente.

Dans le cadre du MAC-SST (Sauveteur Secourisme du Travail) une révision sur l'ensemble des thèmes suivants seront abordés :

Le Sauveteur Secouriste du Travail

Rechercher les risques persistants pour PROTEGER

DE PROTEGER à PREVENIR

Définir les actions de prévention ou de protection à réaliser permettant la suppression éventuelle du danger identifié.

EXAMINER LA VICTIME ET FAIRE ALERTER (ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise)

DE FAIRE ALERTER à INFORMER

Cette séquence met en évidence la similitude des compétences attendues de la part des SST, aussi bien en matière d'alerte des secours qu'en matière de transmission de l'information dans l'entreprise.

SECOURIR

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de mettre en œuvre l'action secourir quand :

- La victime saigne abondamment.
- La victime s'étouffe
- La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
- La victime se plaint de brûlures.
- La victime se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements.
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas, elle respire
- La victime ne répond pas, elle ne respire pas (mise en œuvre du défibrillateur).

SITUATIONS INHERENTES AUX RISQUES SPECIFIQUES

On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base. L'avis du médecin du travail dans ce domaine est particulièrement important. Tout au long du recyclage, le stagiaire sera placé à différentes mises en situation d'accidents selon les risques spécifiques de l'entreprise, les attentes des stagiaires et les demandes du médecin du travail.



La formation sera axée sur une mise en pratique concrète de situation d'accident.

Objectifs :

- Recyclage des connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes de premiers secours destinés à préserver la victime en attendant l'arrivée des secours au sein de l'entreprise.
- Promouvoir la prévention des risques professionnels

Durée : 7h sur la base d'une journée

Nombre de participants : 10 personnes maximum

Personnes concernées : Tout le personnel volontaire

Pré-requis : Être titulaire du certificat de la formation initiale SST

Intervenant(s) : Formateur SST validé par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)

Attribution finale :

Carte de Sauveteur Secourisme du Travail délivrée sous convention de l'INRS Maintien des connaissances : Le premier recyclage doit avoir lieu dans les 24 mois qui suivent la formation initiale. A l'issue du premier recyclage, la périodicité est fixée à 24 mois.

Article R4224-15

Créé par Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V)

Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans : 1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ; 2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux. Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers.



GESTES de PREMIERS SECOURS

Public concerné : Tout citoyen de plus de 10 ans qui souhaite devenir un **citoyen acteur de sécurité civile** à part entière.

Objectif général : A l'issue de la formation, le participant doit être capable d'exécuter correctement les gestes de secours destinés à :

1. Protéger la victime et les témoins
2. Alerter les secours d'urgence adaptés
3. Empêcher l'aggravation de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours

Durée : 10 heures

Nombre de participants : 10 participants maximum

Programme de formation :

- 1- La protection
- 2- L'alerte
- 3- La victime s'étouffe
- 4- La victime saigne abondamment
- 5- La victime est inconsciente
- 6- La victime ne respire pas (la réanimation cardio-pulmonaire et la défibrillation automatisée externe)
- 7 - La victime se plaint d'un malaise
- 8 - La victime se plaint après un traumatisme
9. Cas concrets de synthèse

Evaluation : Évaluation continue tout au long de la formation

Recyclage: Fortement recommandé tout au long de la vie dans le cadre de la loi de modernisation de sécurité civile du 13 août 2004.



PREMIERS SECOURS ADAPTES À L'ENFANT

Public concerné: Personnels de crèche, personnels exerçant en milieu scolaire, personnels d'accueil de loisirs, et toutes autres personnes travaillant en contact avec des enfants.

Objectif générale: Maitriser les risques spécifiques du travail avec des enfants, les procédures et protocoles internes en cas d'urgence et également être capable d'exécuter correctement les gestes de secours destinés à Protéger la victime et les témoins Alerter les secours d'urgence adaptés. Empêcher l'aggravation de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours spécialisés. Savoir informer les parents.

Programme secourisme chez l'enfant et le nourrisson:

1- La protection 2- L'examen 3- L'alerte 4- Le saignement abondant 5- L'étranglement 6- Les malaises 7- Les brûlures 8- Les traumatismes 9- Les plaies graves 10- La victime inconsciente et qui respire 11- La victime inconsciente et qui ne respire pas

Pré-requis: aucun.

Formation diplomate: non

Durée: 6 heures de face à face pédagogique

Nombre de participants: groupe de 4 à 10 personnes.

Évaluation : évaluation continue tout au long de la formation et sur un cas concret de synthèse permettant la délivrance du certificat du PSAE.

Recyclage : recyclage de quatre heures tout les ans fortement conseillé.

Réglementation: Le contenu de la formation est conforme au nouveau référentiel pédagogique (version du 04/01/2011) et à la circulaire CNAMTS 53/2007 du 03/12/2007

Pédagogie: Le contenu de cette formation peut être modifié selon votre demande. Il sera distribué aux stagiaires des aides mémoires et fiches réflexes.



REANIMATION CARDIO-PULMONAIRE

L'Objectif:

- Être capable de mettre en œuvre une réanimation Cardio-pulmonaire pour assurer la prise en charge d'une personne victime d'un arrêt cardio-respiratoire

Le Programme :

Notions d'anatomie
Les 3 fonctions vitales
L'Arrêt cardio-pulmonaire
La chaîne de survie
Le massage cardiaque externe : Adulte Enfant Nourrisson
Les conditions particulières

Pour qui ?

Sauveteurs de proximité,
Secouristes (entreprises et collectivités),
Surveillants de baignade.

Durée : 3 Heures

Nombre de participants : 5 à 10 Stagiaires

Méthode pédagogique : Formation théorique et pratique basée sur la réalisation de cas concrets.

Équipe d'animation : Moniteur national

Validation : Délivrance d'une attestation

Réglementation Décret N°2007-705 du 04 mai 2007



SENSIBILISATION GESTES ET POSTURES DE TRAVAIL

Objectif :

- Identifier et caractériser les risques liés à l'activité physique à partir des indicateurs statistiques et des connaissances anatomiques et physiologiques.
- Appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort pertinents en fonction de la situation de travail.

Contenu :

- Statistiques nationales année 2012 des accidents du travail et des maladies professionnelles, les différents coûts des AT et MP, définitions.
- Notion d'anatomie, de physiologie et de pathologie : faire connaître le fonctionnement de la mécanique humaine pour mieux adapter les situations de travail à l'homme.
- Travail musculaire dynamique, travail musculaire statique.
- Notion de physiologie de la posture assise.
- Les troubles musculo-squelettiques du dos et des membres supérieurs, les facteurs aggravants.
- Mise en pratique sur les postes de travail : sensibilisation sur l'importance de l'échauffement avant l'activité physique, appliquer les principes de base des techniques gestuelles de manutention manuelle.
- Exemples d'applications dans la vie quotidienne.
- Évaluation.

Supports pédagogiques :

- Power point
- Colonne vertébrale
- Mannequin « Bébert »
- Film « Gestes au quotidien »
- Échanges et réflexion sur l'activité de travail.

Durée de la sensibilisation :

4 heures pour la manutention de charges inertes

7 heures pour la manutention de personnes à mobilité réduite (G&P-PMR)



Sensibilisation

TRAVAIL SUR ÉCRAN

Objectif

Pour les salariés

Prévenir les atteintes à la santé par la connaissance et l'application des principes d'aménagement et d'implantation des postes de travail sur écran.

Pour l'employeur :

Le salarié sera sensibilisé et informé sur l'importance des risques liés au travail sur écran, des enjeux et des effets encourus sur la santé.

L'employeur aura répondu à ses obligations réglementaires. (Art. L4121.1).

Public concerné : Salariés utilisant un poste informatique

L'animation : Elle est assurée par un formateur en prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP2S) formé et certifié par l'INRS.

Programme :

1ère Partie

Les objectifs de la sensibilisation : travail sur écran, fonctionnement de l'œil

Anatomie générale : Le corps les TMS, les principaux facteurs de risques et les atteintes sur la santé.

2ème Partie

Principales recommandations

Aménagement des postes de travail sur écran

Implantation des postes de travail sur écran

Exercices de détente et de relaxation sur le poste de travail sur écran

Evaluation de la sensibilisation

Participants Groupe de 4 à 8 personnes.

Durée de la sensibilisation Une demi journée de 4 heures.

Lieu Intra entreprise.

Moyens pédagogiques Supports audiovisuels, échanges, mise en pratique sur les postes de travail.



Devenir acteur de la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique dans le secteur (du Sanitaire et Social.)

Public : Tout salarié/employé du secteur sanitaire et social

Durée : 21h (3 jours)

Date et lieu : à définir ensemble

Objectifs pédagogiques :

- Rendre le salarié/employé : acteur de sa propre prévention :
 - Identifier les risques de son activité
 - Observer et analyser les situations de travail dangereuses
- Participer à la maîtrise des risques

PROGRAMME :

Accueil, présentation du formateur et des stagiaires

Présentation : objectifs, programme, méthode et certification

Compétence 1 : **Etre capable de se situer en tant qu'acteur PRAP dans son entreprise**

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métier

Compétence 2 : **Etre capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourus**

- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

Compétence 3 : **Etre capable de participer à la maîtrise du risque dans son établissement**

- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort
- Les principes de sécurité et d'économie d'effort à travers la manutention de charges inertes et de personnes à mobilité réduite

Evaluation et certification des compétences – Bilan de la formation

Validation :

- Contrôle continu
- Fiche individuelle d'évaluation du référentiel INRS
- Certificat acteur PRAP 2S

Le suivi :

Un suivi est réalisé à 6 mois et/ou à 12 mois, en fonction du plan d'action réalisé par l'entreprise.



Formation PRAP IBC (Industrie Bâtiment Commerce)

Objectifs de la formation

- 1. Se situer** en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- 2. Observer et analyser** sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- 3. Participer** à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

Programme

1er jour :

Présentation de la formation action PRAP

Les différents acteurs de la prévention

Les risques de son métier

La place de l'activité physique dans son activité de travail

Le fonctionnement du corps et de ses limites

Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur

Les facteurs de risque d'origine biomécanique, psychosocial, et ceux liés à l'environnement

Dans sa situation de travail, description de son activité et repérage des situations pouvant nuire à sa santé

Identification des risques potentiels

Les différentes causes d'exposition

2e jour

Recherche de pistes d'amélioration des conditions de travail (en fonction des déterminants et des principes généraux de prévention)

Circulation de l'information

Évaluation certificative n°1

Les aides techniques à la manutention

Les principes de sécurité et d'économie d'effort Activité pratique

Évaluation certificative n°2

Bilan de la formation

Durée de la formation : 2 jours, 14 heures non successives

Nombre de participants conseillé : 12 salariés

Méthode pédagogique : Méthode participative des stagiaires, activités pratiques, méthode euristique

Pré-requis : aucun

Public : tous les salariés d'une entreprise Industrie, Bâtiment, commerce

Évaluation : attestation de stage et certificat national délivré par l'INRS

(Article R. 231-71 du Code du Travail).



INITIATION à la PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE (I.P.R.A.P)

Public concerné : toutes les entreprises privées ou publiques qui souhaitent engager une démarche de prévention à destination de leurs salariés.

Objectif général :

Former les salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique.

Faire acquérir aux salariés des connaissances leur permettant de participer efficacement à l'amélioration de leurs conditions de travail.

Durée : 6 heures

Nombre de participants : 6 à 8 participants.

Cadre : Formation proposée uniquement en intra-entreprise.

Programme de formation :

- La place du PRAP dans la démarche de prévention.
- Situer l'importance des risques d'Accident du Travail. Et de Maladie Professionnelle liés à activité physique,
- Les activités physiques dans l'activité de travail.
- L'importance des atteintes à la santé (notions d'anatomie, physiologie et pathologie de l'appareil locomoteur).
- Les éléments qui conditionnent l'activité physique au travail.
- Identification des déterminants de l'activité physique.
- Mise en application sur les situations de travail des participants.

(Article R. 231-71 du Code du Travail).



LA PREVENTION des CHUTES Chez les PERSONNES AGEES

Public concerné

Personnel soignant, professionnels d'aide à domicile.

Objectifs pédagogiques :

- Être capable d'évaluer les risques de chutes et les prévenir
- Relever la personne âgée en assurant le confort et la sécurité de la personne.

Programme :

Partie théorique

Introduction

- Problème de santé publique du fait de l'augmentation de la durée de vie

Facteurs de risques

- Liés à la personne âgée, à l'environnement
- Évaluation des risques de chute
- Évaluation de l'autonomie de la personne âgée
- Évaluation de l'équilibre et de la marche : fonction normale et fonction altérée

La chute chez la personne âgée

- Types de chutes
- Syndrome post-chute
- Diminution ou perte d'autonomie pouvant aboutir au décès
- Conséquences sociales : isolement, pertes de repères, répercussions psychologiques
- Conséquences économiques

Prévention

- Le soignant :
- éducation du soignant
- approche de la personne âgée
- manutention sécurité et confort
- gestion de la chute
- techniques de relevage



(Suite)

- La personne âgée
- maintenir une activité physique
- savoir s'adapter au vieillissement
- physiologique et pathologique
- éducation aux déplacements
- apprentissage du relevage au sol
- L'environnement
- Aménagement du lieu de vie
- Changer ses habitudes
- Savoir accepter les aides techniques

CONCLUSION: pallier la chute de la personne âgée passe par l'éducation et la prévention

PARTIE PRATIQUE

Éducation du soignant

- Manutention
- Gestion de la chute
- Techniques de relevage
- Éducation de la personne âgée

Mise en situation en intra

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposé théorique avec support informatique

Éducation gestuelle

Exercices pratiques : exercices fondamentaux, exercices adaptés au contexte

Remise à chaque participant d'un support

ANIMATION

Formateurs spécialisés autour des questions de la manutention, des gestes et postures, de l'ergonomie.



(A.M.P) Aide à la Mobilité des Personnes

OBJECTIFS :

Aider le personnel soignant et non soignant, à réaliser les bons gestes de manutentions. Une formation en gestes et postures de travail, tant pour les manutentions de charges que pour les manutentions de personnes.

MOYENS :

L'importance sur les notions d'anatomie et de physiologie du corps humain

Sensibilisation à la manutention de charges inertes et à la prévention du mal de dos dans les gestes quotidiens.

Sensibilisation à la sollicitation de la personne et à la prévention des chutes.

DUREE : 6 heures

PROGRAMME :

Présentation des objectifs

Acquisition de connaissances fondamentales sur la colonne vertébrale

Anatomie et physiologie

Facteurs influençant son état

La méthode de manutention de charges inertes

Principes de base

Principes d'économie d'effort

Applications concrètes

Prévention du mal de dos dans la vie quotidienne - Conseils d'hygiène

Sensibilisation à la sollicitation de la personne

Au lit

Au fauteuil

A la marche

A la déambulation

Prévention des chutes.

Évaluation.



Acteur Prévention Secours Intervenant à Domicile APS-ASD

Intervenant à Domicile ou EHPAD, FOYER Logement.

Préambule : Face à l'évolution inquiétante du nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles dans le secteur de l'aide et du soin à domicile, les représentants et des salariés à la personne et la prévention (direction des risques professionnels de la CNAMTS) ont défini :

- Une politique active de formation à la prévention des risques professionnels en direction des salariés particulièrement exposés. La réponse formation a été réalisée par le département formation de l'INRS sous la forme :
- D'un dispositif intitulé : Acteur Prévention Secours Intervenant à domicile (APS-ASD). (Certificat SST + Certificat PRAP).

Ce dispositif vise à rendre tout intervenant à domicile capable de contribuer à la suppression, ou à la réduction des risques professionnels auxquels il est exposé, de proposer des améliorations techniques et organisationnelles et d'améliorer la qualité des soins et la sécurité des personnes à mobilité réduite.

Il vise également à développer chez l'intervenant à domicile, un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident qui surviendrait sur son lieu de travail.

Cette formation entraîne la délivrance d'un certificat et est dispensée par des formateurs formés et habilités par l'INRS.

Public concerné :

Salariés travailleurs pour le secteur de l'aide et soins à domicile

Objectifs : à l'issue de la formation les participants seront capables d'être acteur de leur prévention, à participer à l'amélioration des conditions de travail à la qualité des soins et à la sécurité des personnes malades et à mobilité réduite.

Adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident dysfonctionnement sur le lieu de travail.

Validation :

A l'issue de la formation, le stagiaire recevra un certificat de Acteur Prévention Secours Intervenant à domicile.

Contenu et intentions pédagogiques

- Les risques liés au travail à domicile, définition et facteurs déterminants.
- Les Différents facteurs de risques biomécaniques, psycho sociaux et organisationnels.
- Les facteurs aggravants, éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les méthodes de détection et d'analyse du travail.
- Les outils de recherche et de hiérarchisation de pistes d'amélioration de la situation de travail
- La formation aux techniques gestuelles.
- La formation de Sauveteurs Secouristes du travail (Protéger, alerter, Secourir)

La durée : 21 heures (14 heures+ 7 Heures)

Nombre de stagiaires 8 à 10.

Formation dispensée : Par des formateurs Moniteurs APS-ASD, SST et PRAP Certifié par l'INRS.



(EPI) Equipier de première intervention et RIA

Objectifs :

Permettre de manipuler les moyens de premiers secours, de diriger une évacuation, d'alerter les secours et de connaître les règles élémentaires de prévention au sein de votre entreprise.

Programme 1ère partie théorie

Rôle et place de l'EPI au sein d'une entreprise.
Instruction théorique de base sur l'incendie.
Les causes d'incendie.
Les effets de l'incendie sur l'homme.
Le triangle du feu.
Les classes de feu
Les modes de Propagation.
Les principes d'extinction.
Les moyens d'extinction.
L'évacuation.
La lutte contre l'incendie.
Le risque incendie au sein de votre entreprise.
Description de vos consignes en cas d'incendie.

Programme 2ème partie pratique

Exercices pratique d'utilisation d'extincteurs et RIA sur bac à feu écologique.
Visite des installations de sécurité.
Exercices pratiques d'évacuation. (Pour les stagiaires)

Méthode et matériel pédagogique

Théorie sur vidéo projecteur.
Démonstrations par le Formateur.
Exercices pratiques sur bac à feu écologique.
Remise d'un support de cours.

Public: Toutes personnes pouvant être amenées à intervenir face à un départ de feu.

Durée : 2 heures. Groupe de 10 personnes maximum.

Recyclage : Séances d'entraînement pratique tous les ans.

(Article R .232-12-21 du code du travail)

Tout établissement nécessite du personnel formé à la manipulation des extincteurs.

(Article R.232-12-21 du Code du Travail, 223-7 du Code Pénal, règle R.6 de l'APSA).



PROGRAMME de FORMATION

Préparation à l'évacuation du personnel de l'entreprise

Objectifs :

Permettre à l'ensemble du personnel d'appliquer les consignes d'évacuation de votre établissement, d'être capable d'organiser et de diriger l'évacuation des personnes.

Programme 1^{er} parti théorie :

- Rôle et place des guides et serre-files au sein d'une entreprise.
- L'alarme et l'alarme.
- Conduite à tenir face à un départ de feu.
- Description de vos consignes.

Programme 2^{ème} partie pratique :

- Visite des installations de sécurité.
- Exercices pratiques d'évacuation du personnel en formation.

Méthodes et matériel pédagogiques :

- Théorie sur vidéo projecteur.
- Démonstration par le formateur
- Exercices pratiques.
- Remise d'un support de cour.

Public : Toutes personnes pouvant être sensibilisées à l'évacuation.

Durée : 2 heures par groupes de 12 personnes maximums.

Recyclage : Tous les ans



L'organisation des exercices réels d'évacuation d'incendie de l'entreprise.

Afin de limiter les risques lors d'un sinistre, il est nécessaire de mettre en place des consignes à suivre en cas d'incendie au sein des différents locaux de travail. Effectivement, l'article R.4227-28 du code du travail nous indique : « L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs ».

Les deux grands principes destinés à la protection des personnes contre le risque incendie consistent à les évacuer hors des bâtiments ou à les mettre en sécurité dans des zones résistantes au feu.

En cas de sinistre, il est impératif d'assurer

Objectifs :

L'évacuation rapide et en bon ordre de la totalité des occupants dans des conditions de sécurité maximale.

Pour la réussir, les exercices sont obligatoires et permettent :

- de sensibiliser et de former le personnel à un comportement « réflexe »,
- d'identifier le signal sonore et visuel spécifique à l'incendie,
- de localiser et d'utiliser les espaces de refuges ou les espaces équivalents (les espaces d'attente sécurisés...),
- de se familiariser avec les issues de secours et le point de rassemblement,
- d'appliquer les consignes et d'en vérifier la clarté et l'efficacité,
- de vérifier l'état des installations (fonctionnement, lacunes, efficacité, etc.),
- d'observer si la répartition des tâches est claire pour tous.

Cadre réglementaire : ARTICLE R.4227-39 DU CODE DU TRAVAIL :

« La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail ».



Équipier de seconde intervention (6 heures)

Programme de formation

Objectifs: Permettre la connaissance et la mise en œuvre de tous les moyens de lutte contre l'incendie dont dispose l'établissement, d'appliquer et de faire appliquer les consignes en cas d'incendie, d'accueillir et diriger les secours extérieurs en cas de sinistre et de connaître les règles de prévention au sein de votre entreprise.

Pré-requis:

Avoir suivi la formation d'équipier de première intervention.

Certificat d'aptitude médical.

Programme 1ère partie théorie :

Rôle et place de l'ESI au sein d'une entreprise.

Rappel théorique de base sur l'incendie.

La lutte contre l'incendie.

Le risque incendie au sein de votre entreprise.

Description de vos consignes d'incendie.

Le permis feu

Programme 2ème partie pratique :

Exercices pratiques d'utilisation de tous les moyens de lutte contre l'incendie dont dispose l'établissement,

Exercice d'extinction sur feu réel.

Exercices pratiques d'intervention et d'évacuation à l'intérieure de l'entreprise.

Mise en œuvre des équipements spéciaux de lutte existant dans l'entreprise.

Méthodes et matériel pédagogiques:

Théorie sur vidéo projecteur

Démonstrations par le Formateur.

Exercices pratiques sur bac à feu écologique.

Remise d'un support de cours.

Durée conseillée : une journée minimum par groupe de 12 personnes maximum.

Recyclage: Séances d'entraînement pratique au mois tous les 6 mois.



Sensibilisation à la prévention des risques routiers

Objectifs :

Modifier le comportement des conducteurs. Prendre en compte la sécurité sur le plan routier. Sensibiliser aux dangers et aux différents aspects de la sécurité. Diminuer l'exposition aux risques routiers.

Participants :

Tout salarié amené à conduire un véhicule dans le cadre de son activité professionnelle ou pour le trajet travail.

Pré requis : aucun.

Durée : 1 jour

Éléments de programme IDENTIFICATION DE L'ACTIVITE

- Description des activités et de leur contexte, au niveau humain, technique et stratégique.
- Les chiffres sécurité.

IDENTIFICATION DES DANGERS

- Les conditions physiques du conducteur
- La vision : caractéristiques et limites
- Conduite de nuit et perception visuelle
- Les conditions matérielles
- Le véhicule
- Les pneumatiques : caractéristiques et contraintes
- Vitesse.

DESCRIPTION DES RISQUES ET MOYENS DE PREVENTION

Les risques :

- Vigilance (sommeil, fatigue, téléphone)
- Psycho actif (alcool, drogues, médicaments).

Les moyens de prévention :

- Organes de sécurité (ceinture, airbag, appui-tête, niveaux, nouvelles technologies : GPS, ABS)
- Le constat amiable (quand et comment le remplir).

EVALUATION DES RISQUES

Le code de la route : remise à niveau des acquis et réactualisation des connaissances en fonction de l'évolution des nouvelles règles de circulation.



CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

Méthodes et Moyens pédagogiques :

Exposé théorique avec support informatique

Interaction entre les stagiaires et l'intervenant pour apporter des éléments de réflexions sur les pratiques professionnelles.

Équipe d'animation : Dispensé par un Formateur Préventeur Sécurité, Certifié et Habilité INRS.

Validation : Délivrance d'une attestation de suivi de stage.



Formation Initiale Habilitation Électrique

H0B0-H0VB0 - Non électricien

Objectifs : la formation initiale à l'habilitation électrique pour non électricien H0B0 - H0VB0 :

Avoir les connaissances requises sur les risques électriques et les installations électriques de votre site.

Savoir rentrer dans un local électrique en toute sécurité et appliquer les règles de précaution pour réarmer un disjoncteur.

Méthodes pédagogiques :

Supports théoriques sur vidéoprojecteur.

Démonstrations par le formateur en habilitation électrique.

Exercices d'apprentissage.

Matériels utilisés pour la formation à l'habilitation électrique pour non électricien

H0B0 - H0VB0 :

Support informatique reprenant les points clés de la formation habilitation électrique.

Remis aux stagiaires sur place dès la fin de la formation habilitation électrique:

Attestation de formation H0B0 - H0VB0.

Livret de l'apprenant reprenant les points clés de la formation habilitation électrique.

Remis au responsable formation:

Feuille d'émargement et fiche d'évaluation.

Carte d'habilitation électrique à remettre aux salariés.

Programme de la formation à l'habilitation électrique pour non électricien H0B0-H0VB0 :

Partie théorique :

- L'électricité :
- Qu'est ce que l'électricité ? Et vidéo.
- Les différentes sources électriques.
- Les différents contacts : direct et indirect.
- Le schéma type d'une installation électrique.
- La prévention :
- La réglementation.
- L'habilitation électrique.
- Les différentes habilitations.
- Les équipements de protection individuelle.
- Les procédures à suivre pour rentrer dans un local électrique.
- Les règles à respecter pour réarmer une source électrique.
- Les gestes de premiers secours face à un électrisé.
- Les actions à avoir face à un départ de feu d'origine électrique.



Partie pratique :

- Reconnaissance des différentes sources électriques situées dans l'établissement et la procédure à suivre pour réarmer un disjoncteur.

Questions pratiques :

Nombre de stagiaires : 10 stagiaires au maximum.

Lieu de la formation : en INTRA - dans vos locaux.

Durée de la formation : 6 heures (4 heures de théorie et 2 heures de pratique).

Public concerné : personnel désigné par le responsable de l'établissement.

Pré-requis : aucun :

Compétences du formateur : formateur en habilitation électrique.



Recyclage Habilitation Électrique -H0B0-H0VB0

Non électricien

Objectifs :

De la formation recyclage où continue à l'habilitation l'électrique pour non électricien H0B0 - H0VB0:
Avoir les connaissances requises sur les risques électriques et les installations électriques de votre site.
Savoir rentrer dans un local électrique en toute sécurité et appliquer les règles de précaution pour réarmer un disjoncteur.

Méthodes pédagogiques :

Supports théoriques sur vidéoprojecteur.
Démonstrations par le formateur en habilitation électrique.
Exercices d'apprentissage.

Matériels utilisés pour la formation recyclage où continue à l'habilitation électrique pour non électricien H0B0 - H0VB0:

Remis aux stagiaires sur place dès la fin de la formation habilitation électrique:
Attestation de formation H0B0 - H0VB0.
Livret de l'apprenant reprenant les points clés de la formation habilitation électrique.
Remis au responsable formation :
Feuille d'émargement et fiche d'évaluation.
Carte d'habilitation électrique à remettre aux salariés.

Programme de la formation recyclage ou continue à l'habilitation électrique pour non électricien H0B0 - H0VB0:

Partie théorique :

L'électricité :

Qu'est ce que l'électricité ? Et vidéo.
Les différentes sources électriques.
Les différents contacts : direct et indirect.
Le schéma type d'une installation électrique.
La prévention :
La réglementation.
L'habilitation électrique.
Les différentes habilitations.
Les équipements de protection individuelle.
Les procédures à suivre pour rentrer dans un local électrique.
Les règles à respecter pour réarmer une source électrique.
Les gestes de premiers secours face à un électrisé.
Les actions à avoir face à un départ de feu d'origine électrique.



Suite :

Partie pratique :

- Reconnaissance des différentes sources électriques situées dans l'établissement et la procédure à suivre pour réarmer un disjoncteur.

Questions pratiques :

Nombre de stagiaires : 10 stagiaires au maximum.

Lieu de la formation : en INTRA - dans vos locaux.

Durée de la formation : 6 heures (4 heures de théorie et 2 heures de pratique).

Public concerné : personnel désigné par le responsable de l'établissement.

Pré-requis : aucun.

Compétences du formateur : formateur en habilitation électrique.



Formation Habilitation Électrique BS, BE, HE.

Personnel désigné par le responsable de l'établissement.

Objectifs de la formation initiale à l'habilitation l'électrique BC :

Exécuter sur ordre des tâches de travaux électriques, être responsable de sa propre sécurité et savoir lire un ordre de mission.

Savoir rentrer dans un local ou lieu électrique en sécurité et appliquer ces règles afin d'effectuer les opérations suivantes :

- Séparation de toute source d'énergie électrique de la partie ouvrage ou d'installation concernée et préalablement identifiée.
- Condamnation en position d'ouverture des organes de séparation.
- Identification sur le lieu de travail de la partie d'ouvrage ou d'installation concernée à fin d'être certain que les travaux seront bien exécutés sur l'ouvrage ou l'installation prévue.
- Vérification d'absence de tension (VAT).
- Mise à la terre et en court-circuit immédiatement après la VAT.

Méthodes pédagogiques :

Supports théoriques sur vidéoprojecteur.

Démonstrations par le formateur en habilitation électrique.

Exercices d'apprentissage.

Matériels utilisés pour la formation à l'habilitation électrique BC BE :

Support informatique reprenant les points clés de la formation habilitation électrique.

Remis aux stagiaires sur place dès la fin de la formation habilitation électrique:

Attestation de formation BC-BE.

Livret de l'apprenant reprenant les points clés de la formation habilitation électrique.

Remis au responsable formation :

Feuille d'émargement et fiche d'évaluation.

Carte d'habilitation électrique à remettre aux salariés.



Programme de la formation habilitation électrique BC BE:

Partie théorique :

- L'électricité :
- Qu'est ce que l'électricité ? Et vidéo.
- Les différentes sources électriques.
- Les différents contacts : direct et indirect.
- Le schéma type d'une installation électrique.
- La prévention :
- La réglementation.
- L'habilitation électrique.
- Les différentes habilitations.
- Les équipements de protection individuelle.
- Les procédures à suivre pour rentrer dans un local électrique.
- Les règles à respecter pour réarmer une source électrique.
- Les gestes de premiers secours face à un électrisé.
- Les actions à avoir face à un départ de feu d'origine électrique.
- Savoir prendre et lire des mesures électriques.
- Effectuer des essais en toute sécurité.
- Effectuer un câblage électrique et mettre en place des organes électriques correctement suivant un ordre donné.

Partie pratique :

- Reconnaissance des différentes sources électriques situées dans l'établissement et la procédure à suivre pour réarmer un disjoncteur.
- Savoir effectuer en toute sécurité une séparation, condamnation, identification, VAT et procéder à l'installation des organes électriques et câblages hors tension.

Questions pratiques :

- Nombre de stagiaires : 10 stagiaires au maximum.
- Lieu de la formation : en INTRA - dans vos locaux.
- Durée de la formation : 14 heures (8 heures de théorie et 6 heures de pratique).
- Public concerné : personnel désigné par le responsable de l'établissement.
- Pré-requis : aucun.
- Compétences du formateur : formateur en habilitation électrique.



Recyclage Habilitation Électrique

Objectifs de la formation recyclage ou continue à l'habilitation l'électrique :

Avoir les connaissances requises sur les risques électriques et les installations électriques de votre site.

Savoir rentrer dans un local électrique en toute sécurité et appliquer les règles de précaution pour réarmer un disjoncteur.

Plus objectifs variables selon le type d'habilitation.

Méthodes pédagogiques :

Supports théoriques sur vidéoprojecteur.

Démonstrations par le formateur en habilitation électrique.

Exercices d'apprentissage.

Matériel utilisé pour la formation recyclage ou continue à l'habilitation électrique :

Support informatique reprenant les points clés de la formation habilitation électrique.

Remis aux stagiaires sur place dès la fin de la formation habilitation électrique:

Attestation de formation recyclage habilitation électrique.

Livret de l'apprenant reprenant les points clés de la formation habilitation électrique.

Remis au responsable formations :

Feuille d'émargement et fiche d'évaluation.

Carte d'habilitation électrique à remettre aux salariés.

Programme de la formation recyclage ou continue à l'habilitation électrique :

Partie théorique :

- L'électricité :
- Qu'est ce que l'électricité ? Et vidéo.
- Les différentes sources électriques.
- Les différents contacts : direct et indirect.
- Le schéma type d'une installation électrique.
- La prévention :
- La réglementation.
- L'habilitation électrique.
- Les différentes habilitations.
- Les équipements de protection individuelle.
- Les procédures à suivre pour rentrer dans un local électrique.
- Les règles à respecter pour réarmer une source électrique.
- Les gestes de premiers secours face à un électrisé.
- Les actions à avoir face à un départ de feu d'origine électrique.

Partie pratique :

- Reconnaissance des différentes sources électriques situées dans l'établissement et la procédure à suivre pour réarmer un disjoncteur.

- Adaptation pratique selon l'habilitation électrique.



Questions pratiques :

Nombre de stagiaires : 10 stagiaires au maximum.

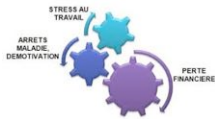
Lieu de la formation : en INTRA - dans vos locaux.

Durée de la formation : 6 heures (4 heures de théorie et 2 heures de pratique).

Public concerné : personnel désigné par le responsable de l'établissement.

Pré-requis : aucun.

Compétences du formateur : formateur en habilitation électrique.



GESTION DU STRESS

PUBLIC :

Cette formation s'adresse à tous publics, quelque soit le niveau ou le milieu professionnel, que les personnes se sentent déjà victime de stress ou que cette formation intervienne à titre préventif. La participation à cette formation est basée sur le volontariat de chacun des participants. Un engagement sur la durée de l'action est demandé aux participants.

Nos groupes sont généralement composés de 3 à 8 personnes.

PRE-REQUIS : Aucun pré requis particulier.

OBJECTIFS :

Permettre aux participants de mieux appréhender et gérer leur stress dans leur milieu professionnel de façon à travailler dans de meilleures conditions et favoriser un travail de qualité.

PROGRAMME :

Le programme sera adapté en fonction des besoins et des attentes des participants. A titre indicatif, voici quelques exemples de thèmes abordés :

- Les définitions du stress
- Les différents types de stress
- Le stress : facteur de risque psychosocial
- Les causes et composantes du stress
- Les conséquences du stress (physiologiques, psychologiques et pour l'entreprise)
- La gestion du stress personnel
- La gestion du stress de ses collaborateurs,
- L'approche groupale du stress

SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Les supports de cours utilisés pourront être des livrets, des photocopies, des présentations PowerPoint, des diagrammes ou schémas explicatifs, des tests (par exemple : autodiagnostic du niveau de stress...).

Les techniques corporelles impliquent un aménagement spécifique et des exercices sous forme de travaux pratiques.

D'autres supports pourront être inclus suivant les besoins du groupe.

Durée : La durée de la formation est intrinsèquement liée au programme issu du cahier des charges établi conjointement par le CRIP et le client. A titre indicatif, ce programme peut se dérouler sur 1 journée (sensibilisation) jusqu'à 4 jours (formation opérationnelle).



MATIERE DANGEREUSES

Description de la formation

Public :

Personnel de manutention, chargé de la manutention, du stockage et de l'expédition des colis.

Pré requis : Aucun.

Objectif :

- Décrire les risques présentés par les matières dangereuses
- Identifier un colis de matières dangereuses
- Identifier et appliquer les règles de manutention des colis de matières dangereuses
- Mettre en œuvre les mesures à prendre en cas d'accident

Validation :

Attestation de formation.

Programme :

- Sensibilisation aux risques chimiques
- Contexte réglementaire
- Classification des matières dangereuses
- Formation
- Les colis
- Les documents de bord
- Chargement
- Sûreté
- Accident / incident

Durée : 4 h.

Méthodes et Moyens pédagogiques :

Exposé théorique avec support informatique
Interaction entre les stagiaires et l'intervenant pour apporter des éléments de réflexions sur les pratiques professionnelles.

Équipe d'animation :

Dispensé par un Formateur Préventeur Sécurité, Certifié et Habilité INRS.



**RISQUE DE CHUTE
DE HAUTEUR**

Prévention des risques du travail en hauteur

Objectif :

Personne ayant travaillé en hauteur

Personnes concernées – pré-requis : aucun

Moyens pédagogiques :

Ordinateur Portable Vidéo projecteur Supports Power Point

Programme détaillé :

Sensibilisation à la sécurité

Généralités

L'accident du travail

Les responsabilités

Statistiques des A.T en France

Organisation de la prévention des accidents du travail Cas des chutes de hauteur

Analyse des principales causes et circonstances des chutes accidentelles Obligation réglementaires

Les Principes Généraux de Prévention

Les obligations des maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvres, chefs d'entreprises Le cadre réglementaire

Les recommandations et préconisations des organismes de prévention Conception des postes de travail en hauteur

Les moyens et dispositifs intègres

Moyens d'accès et allées de circulation

Protections collectives : terrasses, toitures, planchers de travail. Dispositifs d'assurage et points d'ancrage permanents Protections contre les chutes de matériel et matériaux

Mise en sécurité collective

Utilisation de supports pré-installés

Mise en œuvre des différents types de protections collectives suivant le risque

Choix des points d'ancrages provisoires.

Utilisation des EPI

Définition des EPI

Choix des dispositifs d'ancrage

Choix des E.P.I. contre les chutes de hauteur

Les différents éléments constituant les équipements de protection Moyens de surélévation et échafaudages

Élévateurs de personnel et postes de travail en élévation échafaudages de pied et roulants

Échafaudages volants

Les obligations réglementaires

Consignes particulières d'utilisation

Référencé : BTPTH51 Prévention des risques liés aux travaux en hauteur

Objectifs pédagogiques :

Évaluer les risques liés aux travaux en hauteur connaître les moyens de sécurité intègres aux ouvrages Mettre en œuvre des sécurités collectives fiables

Conditions de réalisation :

Travaux en hauteur, Documents remis : Fascicule stagiaire



Port d'équipement de protection individuelle

But de la formation :

A l'issue de la formation, les participants auront pris conscience de la nécessité de porter les équipements de Protection Individuelle préconisés afin de préserver leur intégrité physique et morale (santé).

Personnel Concerné

Cette formation peut être dispensée à tous les salariés dont l'activité nécessite le port d'un équipement spécial de protection.

Pré requis : Aucune connaissance particulière n'est demandée pour participer à cette formation.

Contenu de la formation :

La formation aborde les thèmes suivants :

- Réglementation
- Responsabilité Individuelle, collective, environnementale
- Les Causes, les conséquences et les coûts d'un accident de travail
- Prévention des risques : identifications des dangers et des sources de risques
- Risques chimiques (EPI)
- EPI Voie de circulation
- EPI manutention et risques mécaniques
- EPI respiratoire : différents masques
- Procédure d'urgence
- Applications pratiques

Méthode pédagogique :

L'approche pédagogique est fondée sur une alternance entre les apports théoriques et des mises en situation.

Intervenant :

La formation est assurée par un Formateur en Sécurité

Validation :

La formation donne lieu à la délivrance d'une attestation individuelle

Votre formation en bref :

Durée : une journée ou spécifique à la demande

Effectif maximal : 15 Personnes

Lieu de la Formation : Sur votre site ou dans notre centre de formation

Législation :

Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.
équipement de protection Individuelle : Articles R4323-1 et R4323-2 du Code du Travail.
Recommandation CNAM et INRS